RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Rubio Monocoat Sealer 707

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation consommateur,Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange :

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Muylle Facon B.V.B.A. - Rubio Monocoat
Ambachtenstraat 58
B 8870 Izegem
Belgium
T +32 (0) 51 30 80 54, F +32 (0) 51 30 99 78
info@rubiomonocoat.com, www.rubiomonocoat.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Phrases EUH : EUH208 - Contient mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ne contient aucune substance PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluée conformément à REACH Annexe XIII

Composant	
mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	< 0,05	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=300 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 (ATE=0,05 mg/l/4h) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (CH)	N° CAS: 55965-84-9 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	< 0,0015	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 (ATE=0,05 mg/l/4h) Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 (ATE=50 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=66 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT)	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	(0,05 ≤ C < 100) Skin Sens. 1, H317

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1)	N° CAS: 55965-84-9 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,6 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 (0,6 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : En cas de malaise consulter un médecin.

Symptômes/effets après inhalation : Aucune sous utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Risque de lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou au service des urgences.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau, acide carbonique, mousse ou poudre contre le feu ambiant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps.

Autres informations : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle - voir point 8. Limiter la propagation.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Lunettes de protection. Gants de protection. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet à l'égout - voir point 12. Informer les autorités environnementales locales en cas de rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Le liquide est absorbé avec des granules ou similaire. Recueillir dans des récipients appropriés. Rincer abondamment à l'eau. Traitement ultérieur des déversements - voir point 13.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas d'informations complémentaires disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on
VME [mg/m³]	0,2 mg/m³
VLE [mg/m³]	0,4 mg/m³
Notation	Keine Schädigung der Leibesfrucht bei Einhaltung des MAK-Werts

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,04 mg/m³

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
A long terme - effets locaux, inhalation	0,02 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, orale	0,11 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,04 mg/m³
A long terme - effets systémiques,orale	0,09 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	0,02 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	3,39 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	3,39 µg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,027 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,027 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,01 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,23 mg/l

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,966 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,81 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,2 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,345 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	4,03 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,403 µg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	49,9 µg/kg ps
PNEC sédiments (eau de mer)	4,99 µg/kg ps
PNEC (Sol)	
PNEC sol	3 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1,03 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:
Lunettes de protection. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunettes de protection

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:
Gants

8.2.2.3. Protection respiratoire

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	blanc.
Apparence	:	Liquide.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	≈ 0 °C
Point de congélation	:	≈ 0 °C
Point d'ébullition	:	≈ 100 °C
Inflammabilité	:	Pas disponible
Limites d'explosivité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	Pas disponible
Température de décomposition	:	Pas disponible
pH	:	Pas disponible
Viscosité, cinématique	:	Pas disponible
Solubilité	:	Pas disponible
Log Kow	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	1 kg/l

Densité relative : Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Eviter les agents oxydants ainsi que les acides et les bases fortes. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

les bases. acides. agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
DL50 orale rat	66 mg/kg de poids corporel
DL50 orale	59 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 141 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 75 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	0,17 mg/l air

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
DL50 orale rat	> 300 – ≤ 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	100 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	:	Not applicable.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	:	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	:	Non classé

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
CL50 poisson 1	0,28 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1	0,007 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,126 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0,003 mg/l
CEr50 (algues)	19,9 µg/l
Seuil toxique algues 1	0,018 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
CL50 poisson 1	2,18 mg/l
CE50 Daphnie 1	2,94 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	2,94 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0,11 mg/l
CEr50 (algues)	150 µg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
FBC poissons 1	41 – 54
Log Pow	-0,32 – 0,7

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
FBC poissons 1	6,62
Log Pow	-0,9 – 0,99

12.4. Mobilité dans le sol

mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1) (55965-84-9)	
Log Koc	0,81 – 1
Ecologie - sol	Very mobile in the soils.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Tension superficielle	72,6 mN/m
Log Koc	0,97
Ecologie - sol	Very mobile in the soils.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Indications complémentaires : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 10 01* - déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses

Code H : Autodetection - Autodetection

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Aucune donnée disponible

Transport maritime
Aucune donnée disponible

Transport aérien
Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale
Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire
Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)
Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)
Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)
Veuillez consulter la page https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-11/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf
Teneur en COV : 0 g/l
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	**Description**
RG 65	Eczematiform lesions of allergic mechanism
RG 66	Occupational rhinitis and asthma

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	:	WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	:	Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

ABM category	:	A(4) - low hazard for aquatic organisms, may have longterm hazardous effects in aquatic environment
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling	:	Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises	:	Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
EUH208	Contient mixture of 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC 247-500-7] and 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) (C(M)IT/MIT (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

La classification respecte : ATP 18

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit